

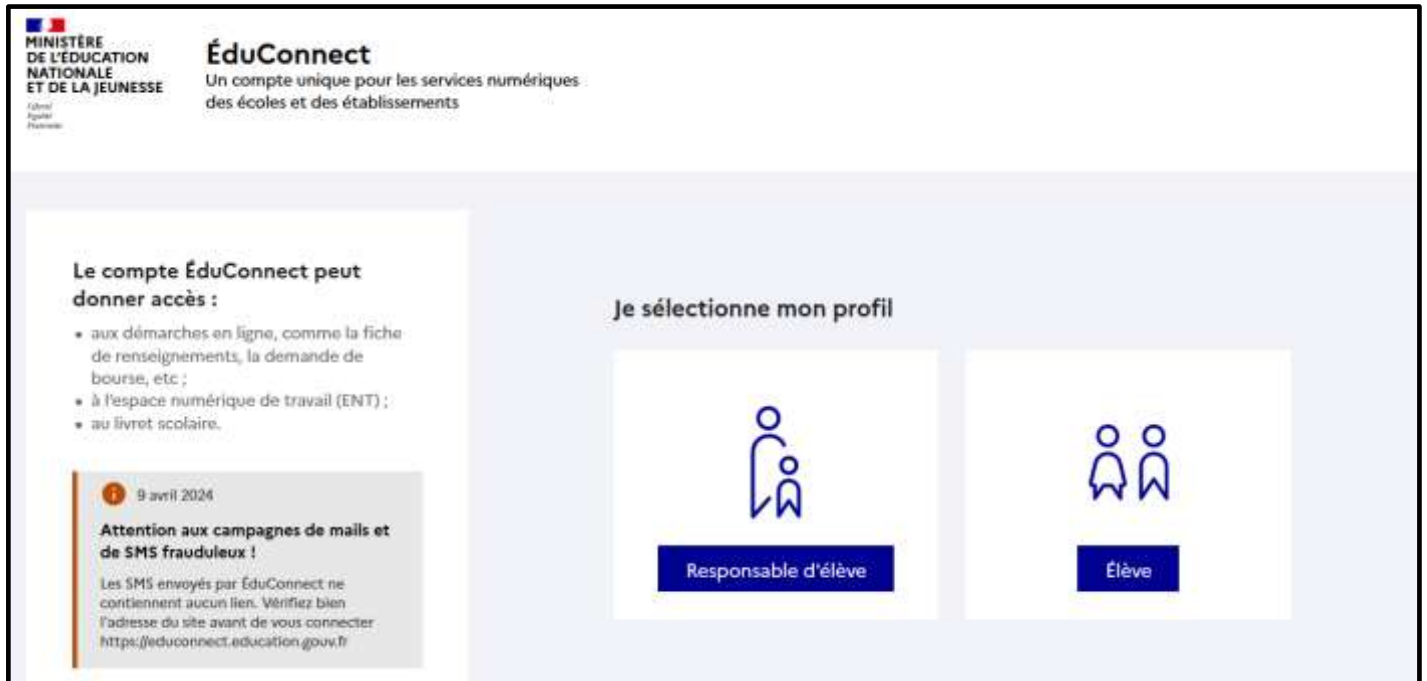
# PROCEDURE D'ORIENTATION 3<sup>ème</sup> - Vœux définitifs

## 2 étapes à faire avant le 27 mai 2024 (23h59)

**ETAPE 1** : Cette étape va vous permettre de choisir une voie d'Orientation pour votre enfant en vue du conseil de classe du 3<sup>e</sup> trimestre.

Vous allez devoir indiquer vos choix d'orientation, c'est-à-dire si vous souhaitez demander une seconde Générale et Technologique (2de GT) et/ou une seconde Professionnelle (2de Pro) et/ou une 1<sup>ère</sup> année de CAP.

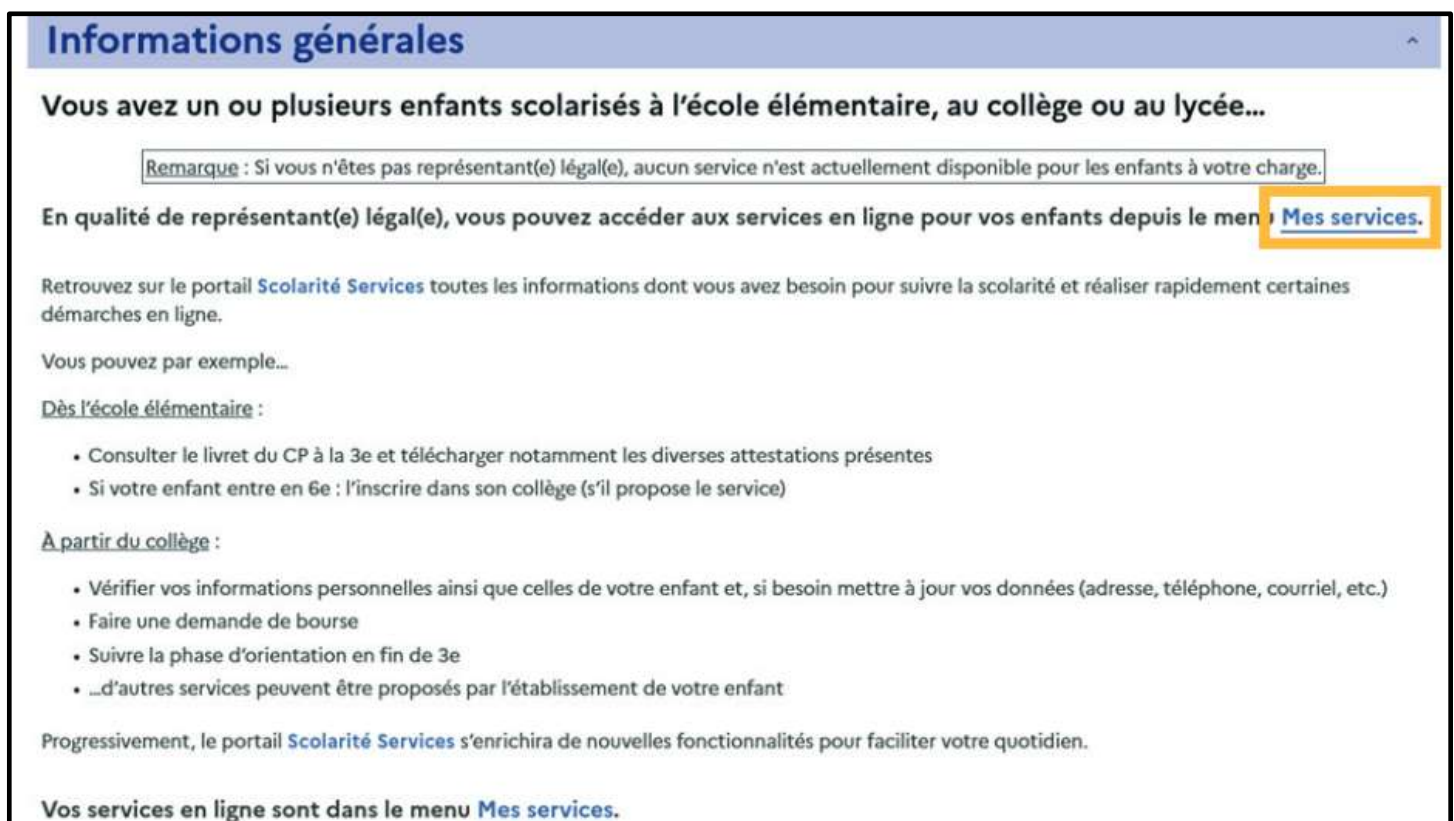
Avec un compte parent, vous vous connectez directement au service en ligne [EduConnect](https://educonnect.education.gouv.fr/) (<https://educonnect.education.gouv.fr/>) puis **Mes services**.



The screenshot shows the EduConnect website interface. At the top left is the logo of the Ministry of National Education and Youth. The main header reads 'EduConnect Un compte unique pour les services numériques des écoles et des établissements'. Below this, there are two main sections. On the left, a box titled 'Le compte EduConnect peut donner accès :' lists three bullet points: 'aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;', 'à l'espace numérique de travail (ENT) ;', and 'au livret scolaire.' Below this is a warning box dated 9 avril 2024 about fraudulent emails and SMS. On the right, a section titled 'Je sélectionne mon profil' offers two options: 'Responsable d'élève' (represented by an icon of an adult and a child) and 'Élève' (represented by an icon of two children).

Le compte du représentant légal permet de saisir les choix définitifs et de répondre aux propositions d'orientation.

Le compte de l'élève permet uniquement de lire ce que le représentant légal a complété.



The screenshot shows the 'Informations générales' section of the EduConnect website. The title is 'Informations générales'. Below it is a heading: 'Vous avez un ou plusieurs enfants scolarisés à l'école élémentaire, au collège ou au lycée...'. A note in a box states: 'Remarque : Si vous n'êtes pas représentant(e) légal(e), aucun service n'est actuellement disponible pour les enfants à votre charge.' Below this, it says 'En qualité de représentant(e) légal(e), vous pouvez accéder aux services en ligne pour vos enfants depuis le menu **Mes services**.' There is a link to 'Mes services'. The text continues: 'Retrouvez sur le portail **Scolarité Services** toutes les informations dont vous avez besoin pour suivre la scolarité et réaliser rapidement certaines démarches en ligne.' It then says 'Vous pouvez par exemple...'. There are two sub-sections: 'Dès l'école élémentaire :' with two bullet points: 'Consulter le livret du CP à la 3e et télécharger notamment les diverses attestations présentes' and 'Si votre enfant entre en 6e : l'inscrire dans son collège (s'il propose le service)'. The second sub-section is 'A partir du collège :' with four bullet points: 'Vérifier vos informations personnelles ainsi que celles de votre enfant et, si besoin mettre à jour vos données (adresse, téléphone, courriel, etc.)', 'Faire une demande de bourse', 'Suivre la phase d'orientation en fin de 3e', and '...d'autres services peuvent être proposés par l'établissement de votre enfant'. At the bottom, it says 'Progressivement, le portail **Scolarité Services** s'enrichira de nouvelles fonctionnalités pour faciliter votre quotidien.' and 'Vos services en ligne sont dans le menu **Mes services**.'

**Mes services**

**Message de l'établissement**

Ce nouveau service vous permet à tout moment de l'année scolaire de signaler d'éventuelles modifications de données administratives.

- Actualités
- Bourse de collège
- Bourse de lycée
- Orientation** ← 1<sup>ère</sup> étape
- Affectation
- Fiche de renseignements

Tant que le représentant légal n'a pas accusé réception de l'avis du conseil de classe du 2e trimestre, l'écran correspondant s'affiche à la connexion avant toute possibilité de saisie des choix définitifs.

**Mes services**

- Bourse de collège
- Orientation**
- Affectation
- Fiche de renseignements
- Actualités

Phase provisoire	Phase provisoire	Phase définitive	Phase définitive
Intentions Courant 2 <sup>e</sup> trimestre	Avis provisoires Après le conseil de classe du 2 <sup>e</sup> trimestre	Choix définitifs Courant 3 <sup>e</sup> trimestre	Propositions Après le conseil de classe du 3 <sup>e</sup> trimestre

Vous formulez vos choix définitifs qui seront étudiés par le conseil de classe du troisième trimestre. Vous pourrez alors consulter les propositions émises par ce dernier et y répondre.

Vous pouvez avec votre enfant vous informer sur les établissements proposant les formations envisagées et conseillées par le conseil de classe en consultant les offres de formations après la 3<sup>e</sup> dans le [service en ligne affectation](#).

**Je consulte et j'accuse réception des avis provisoires du conseil de classe**

**Retour des représentants légaux sur l'orientation**

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe. (\*)  
Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

**Valider**

Après la validation de l'accusé de réception, la saisie des choix définitifs peut commencer.

Mes services Mes enfants

Bourse de collège

Orientation

Affectation

Fiche de renseignements

Actualités

<b>Phase provisoire</b> Intentions Courant 2 <sup>e</sup> trimestre	<b>Phase provisoire</b> Avis provisoires Après le conseil de classe du 2 <sup>e</sup> trimestre	<b>Phase définitive</b> Choix définitifs Courant 3 <sup>e</sup> trimestre	<b>Phase définitive</b> Propositions Après le conseil de classe du 3 <sup>e</sup> trimestre
---	---	---	---

Vous formulez vos choix définitifs qui seront étudiés par le conseil de classe du troisième trimestre. Vous pourrez alors consulter les propositions émises par ce dernier et y répondre.

Vous pouvez avec votre enfant vous informer sur les établissements proposant les formations envisagées et conseillées par le conseil de classe en consultant les offres de formations après la 3<sup>e</sup> dans le [service en ligne affectation](#).

**Je formule les choix définitifs d'orientation**

Mes services 👤

Actualités

Bourse de collège

Orientation

Affectation

Fiche de renseignements

## Choix définitifs

Troisième trimestre  
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s).

**Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.**

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.  
 Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.  
 Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

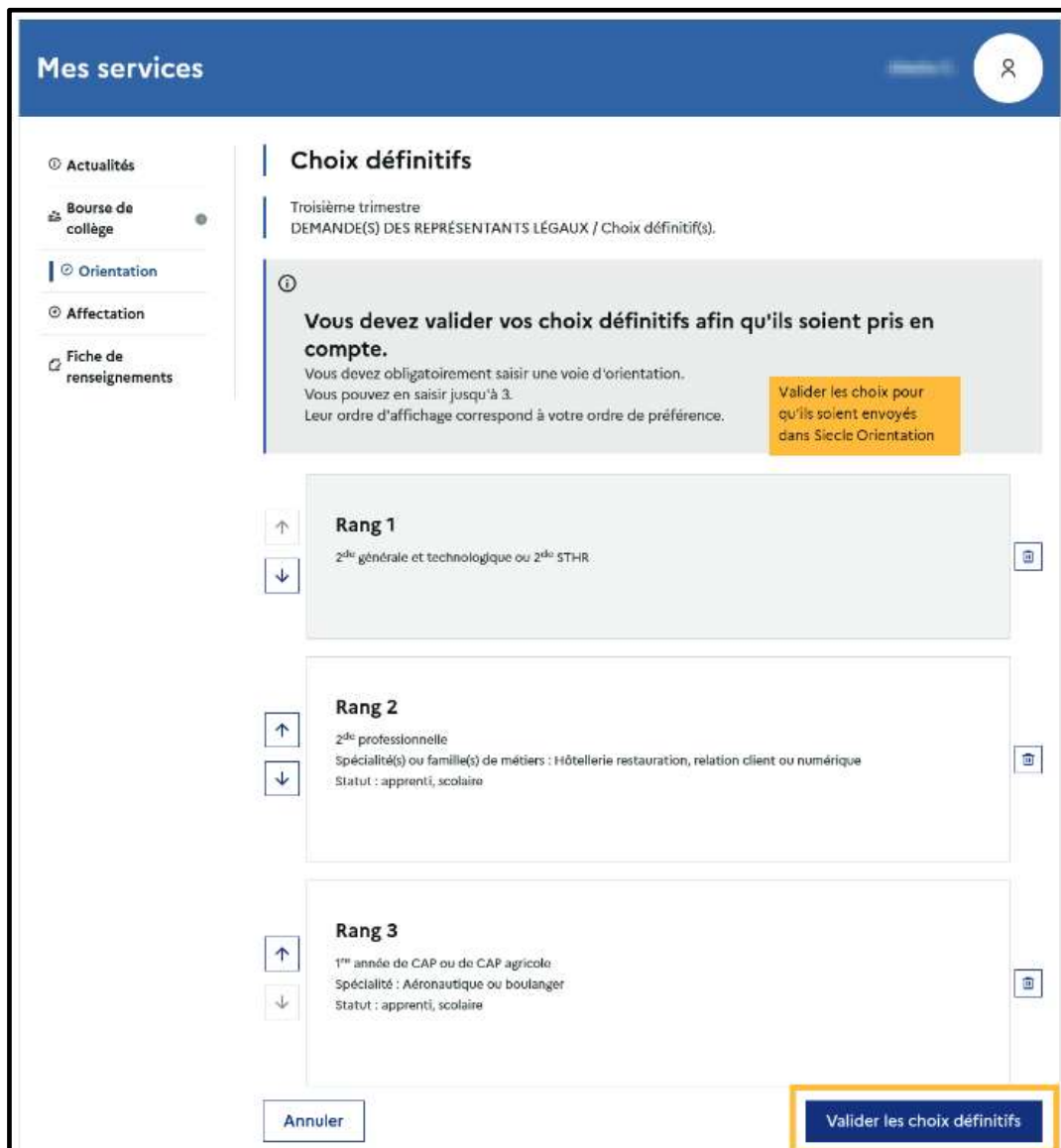
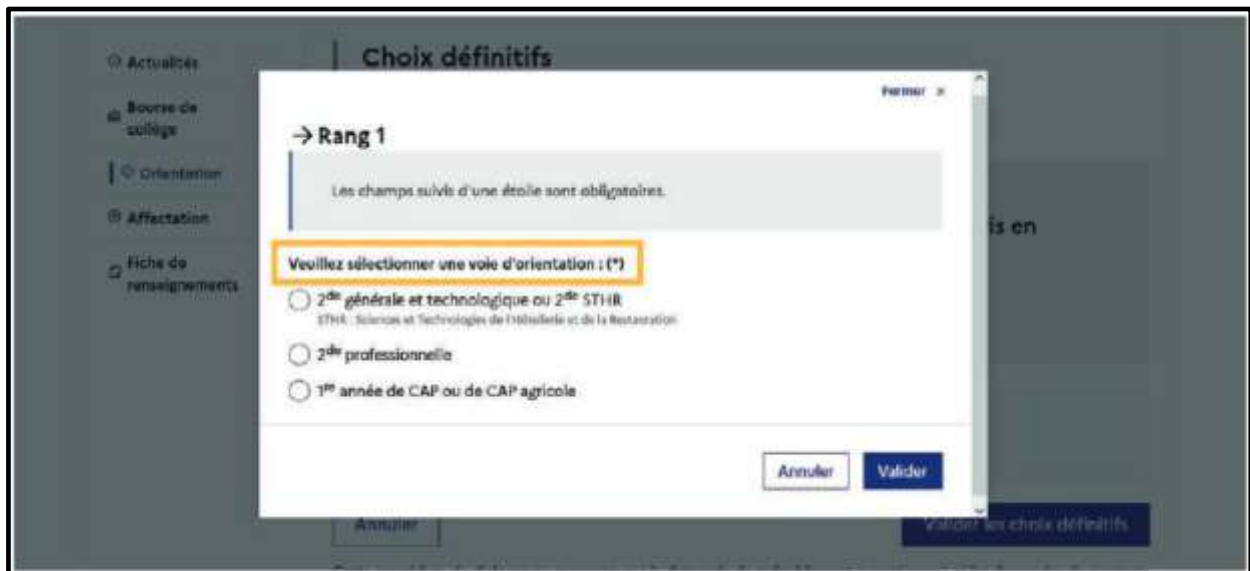
**+ Ajouter un choix définitif**

**Annuler** **Valider les choix définitifs**

*Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement exceptionnel, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.*

Le bouton **+ Ajouter un choix définitif** ouvre une pop-up qui permet la sélection d'une voie d'orientation, il est possible d'ajouter jusqu'à trois choix. Quand les choix sont validés, un courriel récapitulatif est envoyé aux représentants légaux.

**La sélection d'une voie se fait dans l'ordre de préférence, il est possible de modifier les choix jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation (le 27 mai à 23h59).**



### Remarques :

- Un courriel avec le récapitulatif des choix définitifs est transmis à chaque représentant légal.
- Même si vous souhaitez demander une seconde Générale et Technologie (2de GT), dans plusieurs lycées, ne faites qu'un seul choix.
- Même si vous demandez plusieurs secondes professionnelles différentes (famille de métiers) (de même pour les CAP), ne faites qu'un seul choix « 2de Pro » (ou 1ère CAP).
- 3 choix au maximum pour cette 1ère étape.

L'un ou l'autre des  
représentants légaux peut  
répondre aux propositions  
du conseil de classe

## Mes services



### Actualités

Boîte de  
voies

Orientation

Fiche de  
renseignements

**Phase provisoire**  
Intentions  
Courant 2<sup>e</sup> trimestre

**Phase provisoire**  
Avis provisoires  
Après le conseil de  
classe du 2<sup>e</sup>  
trimestre

**Phase définitive**  
Choix définitifs  
Courant 3<sup>e</sup> trimestre

**Phase définitive**  
Propositions  
Après le conseil de  
classe du 3<sup>e</sup>  
trimestre

Le conseil de classe a étudié vos choix et vous pouvez consulter ses propositions définitives et donner votre réponse :

- d'accord : la proposition du conseil de classe devient la décision d'orientation, notifiée par le chef d'établissement ;
- pas d'accord : le dialogue continue, prenez contact avec le chef d'établissement.

Je consulte et je réponds aux propositions du conseil de classe

Une question, besoin d'aide ?

Assistance

**ETAPE 2 :** Au cours de la même période, vous devez choisir la **formation précise et l'établissement** dans lequel votre enfant suivra sa scolarité à la rentrée prochaine. Cela s'appelle des « **vœux d'affectation** ».

1. Toujours dans « **Mes services** », choisir « **AFFECTATION** » parmi les services proposés à gauche de l'écran.



- 10 vœux pour une académie
- 5 vœux dans d'autres académies

Dans l'académie de Reims, vous pouvez choisir des formations :

- en lycée public
- en lycée public agricole
- en lycée privé agricole\*
- en MFR\* (Maisons Rurales et Familiales)



\*Si vous souhaitez demander un établissement agricole privé, un contact préalable avec la direction de l'établissement est **INDISPENSABLE**.



Vous pouvez également sélectionner des formations :

- En lycée privé non agricole
- En apprentissage

Dans ces deux cas, cette information sera transmise au collège d'origine.

**MAIS :**

- Une entrée en établissement privé non agricole est à demander directement à l'établissement envisagé.
- Une entrée en apprentissage nécessite de trouver un employeur. Il revient à l'élève et à sa famille de faire les démarches nécessaires.

**Dans tous les cas, pour entrer dans un établissement privé, il est nécessaire de contacter l'établissement.**



## Vigilance pour la voie professionnelle

- Les bacs professionnels ont souvent une seconde professionnelle commune à une même « Famille de métiers ».
- Dans ce cas, l'intitulé de la seconde professionnelle n'est pas le même que celui du ou des bac(s) professionnel(s) auxquels elle prépare.
- Exemple : pour le bac pro Métiers de l'Electricité et de ses Environnements Connectés (MELEC) il faut postuler en seconde pro «Métiers du numérique et de la transition énergétique».

2. Vous pouvez maintenant rechercher une formation, un établissement, ...

**Le téléservice permet une recherche par mots clés sur deux champs :**

- **Quoi ?** Invitant à renseigner le nom d'une formation, d'un établissement.
- **Où ?** Invitant à renseigner une ville, un département.

La recherche peut ne contenir qu'une partie du nom de la formation visée.

The screenshot shows the 'CHOISIR SON AFFECTATION' website interface. At the top, it says 'DEMANDER UNE FORMATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3<sup>E</sup>'. Below this is a banner with the text 'Au moins un des deux champs « QUOI » et « OÙ » doit être renseigné.' The main content area is titled 'CALENDRIER 2024' and contains four boxes: 'CONSULTATION' (04 AVRIL À 14:00 AU 06 MAI À 13:59), 'DEMANDES' (06 MAI À 14:00 AU 27 MAI À 23:59), 'TRAITEMENT' (28 MAI À 00:00 AU 26 JUIN À 14:29), and 'RÉSULTAT' (À PARTIR DU 26 JUIN À 14:30). The 'DEMANDES' box is highlighted with a red border.

The screenshot shows the search process on the 'CHOISIR SON AFFECTATION' website. The title is 'Comment saisir vos demandes ?'. The search form has five numbered steps: 1. 'QUOI' (formation, diplôme, autre métier), 2. 'OÙ' (ville ou département), 3. 'RECHERCHER', 4. 'Ajouter à vos demandes', and 5. 'Liste de vos demandes'. The search results on the left show a list of formations, and the detailed view on the right shows the 'bac pro Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés' with a 'Filtres avancés' button.

L'offre correspondant au résultat de la recherche est présentée sous forme de liste (à gauche), la fiche formation est présentée à droite.

**En cliquant sur « filtres avancés », il est possible d'affiner sa recherche.**

3. Après la recherche, pour saisir la demande d'un établissement, il suffit de cliquer sur « **Ajouter à mes demandes** ». Voir exemple ci-dessous.

**BAC PRO MÉTIERS DE L'ÉLECTRICITÉ ET DE SES ENVIRONNEMENTS CONNECTÉS**  
Secteur public, Statut scolaire  
Lycée des métiers de la gestion d'énergie et des process Jean Prouvé, Nancy  
54 - NANCY

**Ajouter à mes demandes**

FICHE ÉTABLISSEMENT  
FICHE FORMATION

[Consultez le devenir des jeunes à l'issue de la formation](#)

Lorsqu'une demande est ajoutée, un nouvel icône cliquable apparaît « **Voir et valider les demandes** ». Elle permet d'accéder à sa sélection pour l'ordonner et la valider.



4. Vous pouvez ensuite faire **une autre demande** : autre Lycée Général et Technologique OU autre Lycée Professionnel en faisant une nouvelle recherche.
5. Pour visualiser tous vos vœux, cliquez sur « **Voir et valider les demandes** ». Vos vœux apparaissent alors dans l'ordre dans lequel vous avez cherché : (Rang 1, Rang 2...).

**CHOISIR SON AFFECTATION**  
DEMANDER UNE FORMATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3<sup>È</sup>

LES DEMANDES DE **AMBRE** [Retour à la page des offres](#)

RANG	CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE	Actions
RANG 1 + -	histoire des arts Lycée Grandmont 37 - TOURS	🗑️
RANG 2 + -	histoire des arts Lycée Henri Poincaré 54 - NANCY	🗑️
RANG 3 + -	histoire des arts Lycée Fulbert 28 - CHARTRES	🗑️

[Ajouter d'autres demandes](#)

Vous devez enregistrer vos demandes pour que la sélection soit prise en compte.

**VALIDER LES DEMANDES**

6. Vous pouvez alors changer l'ordre des vœux en utilisant les **flèches**.  
Ou enlever un vœu avec l'icône « **poubelle** ».  
**L'ordre des demandes est important.**
7. Dernière étape : « **VALIDER LES DEMANDES** ».  
Vous avez jusqu'au 27 mai 2024 (23h59) pour pouvoir modifier vos demandes (choix et ordre).
8. Vous pouvez alors « **TELECHARGER LE RECAPITULATIF** » des demandes au format PDF.

Les résultats de l'affectation sont consultables à partir du 26 juin 2024 (14h30) sur le service en ligne Affectation.